



Association **B**elge francophone de **S**cience **P**olitique

### Appel à communications

#### *La légitimité démocratique au cœur des pratiques politiques contemporaines*

Après-midi d'étude

Le 8 mars 2018 – Groupe de Travail « Démocratie » de l'Association belge francophone de science politique (ABSP)

13h – 17h

Bruxelles – ULB

Le **GT Démocratie** travaille sur la légitimité démocratique depuis sa fondation en 2014. L'année suivante, il a organisé des séminaires sur cette question, avec l'éclairage de chercheurs invités, ainsi qu'un colloque intitulé « Quelle légitimité démocratique au 21<sup>ème</sup> siècle ? » (18 mai 2015). Il entend aujourd'hui poursuivre ce travail en soutenant la rédaction d'un **ouvrage collectif** traitant de la **légitimité démocratique dans les pratiques politiques contemporaines**. À cette fin, une après-midi de travail sera organisée le 8 mars 2018 à Bruxelles dans le cadre de la journée des GT de l'Association Belge francophone de Science Politique (ABSP). Les contributions retenues seront considérées comme base de potentiels chapitres de l'ouvrage.

La légitimité n'est assurément pas un concept neuf en science politique. Il s'agit même d'une notion centrale dans les classiques de la discipline, comme en témoignent le « souverain légitime » en théorie politique, les « fondements de la légitimité du pouvoir » dans les travaux de Max Weber, ou encore la « violence symbolique légitime » des institutions dominantes chez Pierre Bourdieu. Nous souhaitons aujourd'hui questionner son usage dans les démocraties contemporaines en répondant aux interrogations suivantes : **quelles sont les procédures, les pratiques, les discours dans les régimes démocratiques qui rendent légitimes (ou non) une position, une institution, une politique publique ou un individu et pour quel(s) public(s) ? Comment par ailleurs prendre la mesure de cette légitimité ?**

Ce questionnement soulève de nombreux défis. La légitimité est en effet un concept difficile à manier empiriquement (comment l'analyser méthodologiquement ?), plurivoque (parle-t-on de légitimité d'un pouvoir, de légitimité d'une personne à s'exprimer sur un sujet ou encore

de légitimité à agir en démocratie ?) et chargé de normativité. Ces difficultés n'empêchent pas que de nombreux travaux récents s'y attachent en raison de la perception d'une transformation de sa nature dans les démocraties contemporaines. La légitimité évolue tant sur ses principes et fondements que sur les modalités de son exercice. Pierre Rosanvallon indique par exemple que les formes de légitimité étaient auparavant des « [...] propriétés considérées comme appartenant intrinsèquement à certains pouvoirs [...] » alors qu'aujourd'hui, des formes hybrides de légitimité émergent, reposant sur des propriétés ainsi que sur des « qualités », « jamais acquises », « toujours précaire[s], continuellement remise[s] en jeu, dépendant[es] de la perception sociale de l'action et du comportement de l'institution. » (Rosanvallon, 2008, p. 19)

Cette après-midi d'étude souhaite donner la parole à des chercheurs qui font un usage central de ce concept de légitimité dans leurs travaux, que ces travaux soient théoriques ou empiriques (qualitatifs comme quantitatifs). Ces communications s'articuleront autour de **trois axes** :

1° Le premier axe concerne les **réflexions théoriques et méthodologiques sur la légitimité démocratique contemporaine**. Ces travaux pourront aborder les approches délibératives de la légitimité qui insistent sur la notion de justification et renouvellent les approches classiques fondées sur l'agrégation et la délégation (Manin, 1987 ; Parkinson, 2003). Une attention particulière pourra être portée sur la reformulation systémique de l'idéal délibératif et les méthodes utilisables pour l'analyser empiriquement (Mansbridge *et al.*, 2013). Les contributions pourront également faire référence aux approches performatives de la légitimité qui insistent sur la dynamique de construction sociopolitique des prétentions à être légitimes et leurs réceptions par certains publics (Saward, 2006).

2° Le deuxième axe concerne **les critiques de la légitimité du système démocratique et leur insertion dans des discours et des pratiques**. De nombreuses critiques sont aujourd'hui formulées à l'égard de la légitimité des décideurs publics ainsi que des politiques qu'ils contribuent à faire adopter. Celles-ci ont notamment été portées par des mouvements dits « populistes » (Mudde, 2007). Les critiques du système portées par certains mouvements prennent aussi appui sur la puissance de la finance ou sur la remise en cause de certains effets de la mondialisation (Ancelovici, Dufour, Nez, 2016 ; Pleyers, 2007). D'autres travaux analysent davantage les légitimités dites « ordinaires » (Hatsfeld, 2011), celles des citoyens qui prennent part, revendiquent, mettent à l'épreuve « l'égalité de n'importe quel être parlant avec n'importe quel autre. » (Rancière, 2004, pp. 113-115). Les contributions pourront alors porter sur les discours et les pratiques de ces acteurs individuels et collectifs qui questionnent, de manière différenciée, la légitimité du système politique tel qu'il fonctionne.

3° Le troisième axe concerne **les réactions du système représentatif et les nouvelles pratiques légitimes en démocratie**. Si la légitimité du système représentatif est aujourd'hui remise en cause, de nouvelles pratiques, porteuses d'un idéal participatif, se développent (Blondiaux, 2008). Celles-ci peuvent être le résultat d'une réaction du système représentatif par rapport à sa remise en cause. Elles peuvent également être favorisées par l'émergence d'autres types d'acteurs dans le jeu politique. Les contributions pourront dès lors analyser le type de légitimité que ces nouvelles pratiques développent, ainsi que la manière dont les élus, les partis politiques et les institutions représentatives tentent de conserver, gagner, ou regagner leur légitimité dans les démocraties contemporaines.

Les propositions de communication (3000 signes) sont à envoyer par mail à [ludivine.damay@ulb.ac.be](mailto:ludivine.damay@ulb.ac.be) et [vincent.jacquet@uclouvain.be](mailto:vincent.jacquet@uclouvain.be) pour le lundi 29 janvier. Les réponses concernant l'acceptation de la communication seront envoyées avant le 1<sup>er</sup> février. Une ébauche du papier est attendue pour le 1<sup>er</sup> mars.

### **Bibliographie indicative :**

ANCELOVICI, M., DUFOUR, P., NEZ, H., 2016, *Street politics in the age of austerity: from the indignados to occupy*, Amsterdam: Amsterdam University Press.

BLONDIAUX, L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative, La république des idées*, Paris: Seuil.

HATZFELD, H., 2011, *Les Légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris : L'Harmattan/Adels.

MANIN, B., 1987, « On Legitimacy and Political Deliberation », *Political Theory*, 15 (3):338-368.

MANSBRIDGE, J., BOHMAN, J., CHAMBERS, S., CHRISTIANO, T., FUNG, A., PARKINSON, J., THOMPSON, D., WARREN, M., 2013, « A systemic approach to deliberative democracy », In PARKINSON, J., MANSBRIDGE, J., *Deliberative Systems*, Cambridge: Cambridge University Press, 1-26.

MUDDE, C., 2007, *Populist radical right parties in Europe*, Cambridge: Cambridge University Press.

PARKINSON, J., 2003, « Legitimacy Problems in Deliberative Democracy », *Political Studies*, 51 (1):180-196.

PLEYERS, G., 2007, *Forums Sociaux Mondiaux et défis de l'altermondialisme. De Porto Alegre à Nairobi*, Louvain-la-Neuve: Academia Bruylant.

RANCIERE, J., 2004, *Aux bords du politique*, Paris : Gallimard.

ROSANVALLON, P., 2008, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris: Seuil.

SAWARD, M., 2006, « The Representative Claim », *Contemporary Political Theory*, 5 (3):297-318.